

***PROFESSION DE FOI, élections professionnelles, membres du Comité d'Entreprise :
Alain ETIENNE, Chef de service pédagogique & Christine MOUCHET, Psychologue.***

Madame, Monsieur, cher(e) collègue.

Alain ETIENNE, salarié cadre au CEP St Joseph depuis 2003, âgé de 57 ans et engagé dans mon 5^{ième} mandat d'élu au Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du secteur Besançon où j'assume la fonction de secrétaire. Lors de cette élection, je souhaite apporter mes compétences et expérience pour ce mandat de représentant du personnel qui s'annonce essentiel par l'évolution des lois et plus précisément avec la **mise en place future du Comité Social et Economique** promulguée par l'ordonnance 2017-1386 du 22 septembre qui suit la réforme du Code du travail de 2017 et prévoit la **fusion des Institutions Représentatives du Personnel**.

Parce que, **investi au CHSCT** qui contribue à la protection des salariés dans les établissements, dans l'évaluation et la résolution des [Risques PsychoSociaux](#), dans l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail, dans la vérification du respect des règles, du développement de la prévention et l'étude des causes des [accidents du travail](#) et des [maladies professionnelles](#), **je vous présente ma candidature à l'élection des membres du Comité d'Entreprise.**

Christine MOUCHET, salariée cadre depuis 2000, élue au CE titulaire représentante du personnel. Investie dans la gestion des œuvres sociales, je souhaite développer et pérenniser les actions acquises ou restant à mener, ce prochain mandat sera déterminant pour l'avenir du fonctionnement de nos Institutions Représentatives du Personnel.

Parce que, **investie au CE**, ce nouveau mandat me donnera la possibilité de pérenniser mon implication dans les commissions et autres travaux. Je serais vigilante à la communication et diffusion des informations auprès des établissements de notre association. Notre liste présente un binôme qui sait rassembler et apporter des compétences et connaissances complémentaires, notamment concernant les Risques PsychoSociaux et la santé au travail, **je vous présente ma candidature à l'élection des membres du Comité d'Entreprise.**

Rôle du Comité d'Entreprise & Représentation du personnel : Le CE assure l'expression collective des salariés. Il permet la prise en compte de nos intérêts dans les décisions relatives à la vie de notre association (gestion et évolution économique et financière, organisation du travail, formation professionnelle, techniques de production).

Notre CE formule ou examine, sur demande de l'employeur, des propositions de nature à améliorer :

- **nos conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,**
- **nos conditions de vie dans les établissements,**
- **et les conditions dans lesquelles nous bénéficions de garanties collectives, de protection sociale complémentaires.**

Dans les domaines relatifs à la situation économique de l'association, notre CE fait l'objet de **consultations obligatoires**.

3 grandes consultations du CE sont prévues chaque année au cours desquelles les sujets suivants sont abordés :

Orientations stratégiques de l'association

- Activité et emploi
- **Évolution des métiers et des compétences,**
- **Organisation du travail,**
- Recours à la sous-traitance, à l'intérim, à des contrats temporaires et à des stages,
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC),
- Orientations de la formation professionnelle.

Situation économique et financière de l'association

- Politique de recherche et de développement de l'association,
- **Évolution de l'emploi**
- Qualifications, programme pluriannuel de formation, actions de prévention et de formation envisagées par notre direction générale

Politique sociale de l'association, conditions de travail et emploi

- Apprentissage et conditions d'accueil en stage
- **Conditions de travail**, congés, aménagement du temps de travail, durée du travail
- **Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**
- **Modalités d'exercice du droit d'expression des salariés**
- Bilan social de l'association (qui récapitule notamment les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation dans le domaine social)

Gestion des activités sociales et culturelles : Notre CE assure, contrôle ou participe à la gestion de toutes les activités sociales et culturelles établies dans l'association prioritairement au bénéfice des salariés, de leur famille et des stagiaires.

Ces activités sociales et culturelles peuvent prévoir notamment:

- des activités tendant à l'amélioration des conditions de bien-être (restauration, Groupement d'achats, logements, aides, crèches...)
- des activités relatives aux loisirs et aux sports,
- des institutions d'ordre professionnel ou éducatif attachées à l'association ou dépendant d'elle (bibliothèques, centres d'apprentissage et de formation professionnelle, cercles d'études, cours de culture générale...),
- des services sociaux chargés de veiller au bien-être du stagiaire dans l'entreprise, de faciliter son adaptation à son travail et de collaborer avec le service de santé au travail de l'entreprise, de coordonner et de promouvoir les réalisations sociales décidées par le CE et par l'employeur,
- des institutions sociales de prévoyance et d'entraide (institutions de retraites, sociétés de secours mutuels...),
- un service de santé au travail institué dans l'entreprise.

Parce que : les missions du CE assurent l'expression collective des salariés, permet la prise en compte de nos intérêts dans les décisions & la gestion des activités sociales et culturelles, nous vous présentons notre candidature...

Merci d'avoir lu notre profession de foi.